

barème des travaux d'embellissement financés en fonction du cumul de vos points de fidélité

réfection des murs et du plafond de la cuisine	1423
réfection des sols PVC de la cuisine	1920
réfection des murs et du plafond de la salle de bains	950
réfection des sols PVC de la salle de bains	1440
réfection des murs et du plafond du séjour	2069
réfection des sols PVC du séjour	3600
réfection des murs et du plafond de la chambre	1561
réfection des sols PVC de la chambre	2300
réfection des murs et du plafond des WC	642
réfection des sols PVC des WC	480
réfection des murs et du plafond de l'entrée ou du dégagement	950
réfection des sols PVC de l'entrée ou du dégagement	1440
remplacement d'un meuble évier mélaminé	1300
aménagement d'un placard (1 penderie et 5 étagères ou 4 étagères et 2 portes coulissantes)	2163
petit équipement pour personne à mobilité réduite (barres de maintien, rehausseur WC, chaise de douche)	535
électrification d'un volet roulant grande baie	1563



NOUS CONTACTER

10, impasse d'Austerlitz
16000 ANGOULÊME
TÉL 05 45 38 66 00
www.logelia.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 heures
et de 13 h 30 à 17 heures
le vendredi
de 8 h 30 à 12 heures
et de 13 h 30 à 16 heures

Logélia récompense votre fidélité



Logélia
Charente

Logélia
Charente

Vous êtes locataire du même logement Logélia depuis plus de huit ans ? grâce à vos points de fidélité, vous avez la possibilité de faire faire gratuitement des travaux d'embellissement chez vous !

comment savoir si j'ai droit à ces travaux d'embellissement chez moi ?

Pour en profiter, vous devez impérativement être locataire du même logement Logélia depuis au moins huit ans, et être à jour de vos obligations locatives.*

Depuis l'entrée dans votre logement, vous cumulez chaque mois des points vous permettant de demander, à partir d'un certain seuil, des travaux.

de combien de points de fidélité est-ce que je dispose ?

Pour connaître le nombre de vos points, consultez votre avis d'échéance mensuel.

Le cumul est précisé en haut à gauche.

Si toutefois ce cumul n'y figure pas, appelez le 05 45 38 66 00 un conseiller vous le fournira.

* pour les détails complets des conditions de réalisation de ces travaux, reportez-vous au règlement du programme de fidélité Logélia, consultable en agence ou sur le site logelia.fr

Les points de fidélité sont cumulés dès l'entrée dans votre logement, dans les conditions suivantes :

● 5 points

tous les mois les deux premières années

● 6 points

tous les mois les 3 années suivantes

● 7 points

tous les mois les 3 années suivantes

● 8 points

tous les mois les 5 années suivantes

● 10 points

tous les mois les 5 années suivantes

● 11 points

tous les mois les 5 années suivantes

● 12 points

tous les mois les années qui suivent

Par exemple, locataire depuis douze ans chez Logélia, Madame Dubois totalise 972 points et peut donc faire procéder gratuitement à la réfection des murs et des plafonds de l'entrée ou du dégagement de son appartement.

quels sont les travaux réalisables chez moi ?

Pour connaître la liste des travaux dont vous pouvez bénéficier, reportez-vous au tableau figurant en dernière page de ce dépliant.

comment en faire la demande ?

Dès que vous aurez choisi vos travaux, adressez une demande écrite à Logélia. Un formulaire à retirer en agence ou à télécharger sur logelia.fr est prévu à cet effet.

Une fois votre dossier complet reçu par nos services, un technicien de Logélia se présente à votre domicile pour évaluer la faisabilité des travaux demandés.

Un conseil de fidélisation, se réunissant deux fois par an, examine chaque demande et statue. Vous recevez une réponse dans les meilleurs délais.

La liste des travaux n'est pas exhaustive. En cas de volonté collective de l'ensemble des locataires d'un immeuble par exemple, ceux-ci peuvent réunir la totalité de leurs points pour solliciter auprès de Logélia des travaux dans les parties communes.

